

Projet pilote AFFICHAGES



Aide pédagogique et surveillance d'examen

Affichage nécessaire lorsque le contrat est
de **50 heures et plus**.



Assistanat de recherche

Aucun affichage requis.



Banque de candidatures

Au début des sessions d'automne et d'hiver,
la DRH transmet une communication à
l'ensemble des personnes étudiantes afin de
constituer une banque de candidatures.
Cette banque est ensuite transmise aux
départements d'enseignement pour
consultation lors de l'attribution des emplois.

Contrats étudiants

Acceptation du contrat

Le contrat est présumé accepté après 5 jours.
Ainsi, il n'y aura plus de délais pour
l'acceptation.

Descriptions de fonction

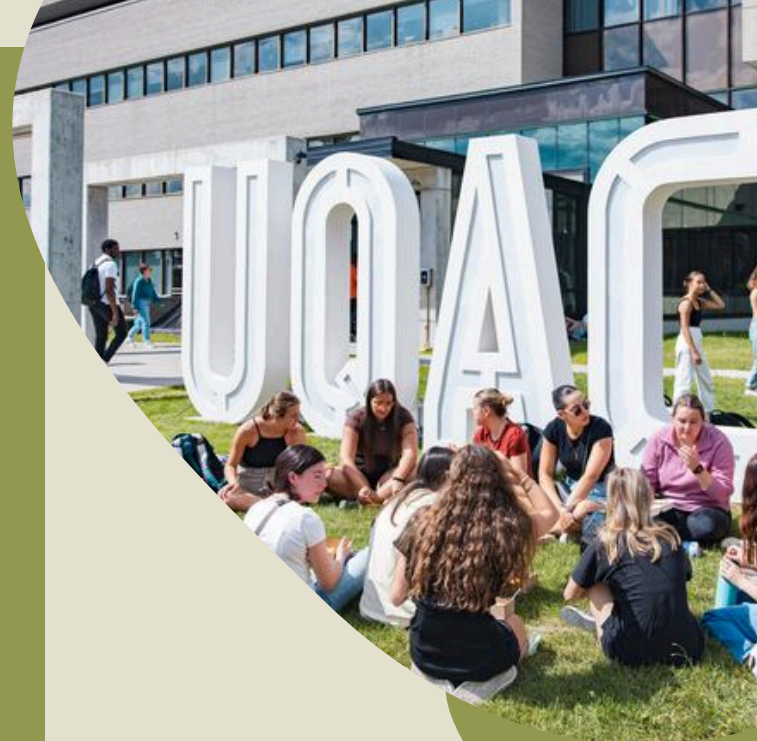
Actualisées afin de permettre aux personnes
étudiantes de soutenir les enseignantes et
enseignants sur le plan pédagogique, sans
restriction à un cours spécifique.

Limite d'heures par trimestre

trois cents cinquante (350) heures par
trimestre, étant entendu que la poursuite des
études et la réussite sont les principaux
objectifs. La personne étudiante aux cycles
supérieurs qui a remis son travail de recherche
peut travailler sans limite d'heures

Grilles salariales

Redressées et indexées. Certaines indemnités
ont été augmentées



Convention collective étudiantes et étudiants

2024-2029